PROGRAMME URBANISME, ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Protéger l'équilibre du village.

La Cadière est un village perché au cœur d'un territoire viticole et paysager exceptionnel.
Son identité est précieuse. Elle est aussi fragile.

Préserver ne signifie pas figer.
Développer ne signifie pas déséquilibrer.

Notre ligne est claire : organiser l'évolution du village avec cohérence, dans le respect du droit et des capacités réelles de la commune.

Un urbanisme maîtrisé et compréhensible

Le développement doit rester équilibré et lisible pour tous.

Nous nous engageons à :

- défendre les intérêts de La Cadière dans le cadre du PLU intercommunal,
- limiter l'étalement urbain incompatible avec l'identité du territoire,
- préserver durablement les terres agricoles et viticoles,
- protéger les paysages et le patrimoine bâti.

L'urbanisme ne doit pas être source d'incertitude.

Un accompagnement renforcé des habitants sera assuré :

- information claire sur les règles applicables,
- dialogue en amont des projets lorsque c'est possible,
- anticipation des contraintes réglementaires.

Un cadre stable rassure et protège l'équilibre du village.

Une transition écologique pragmatique

La transition écologique doit être adaptée à notre réalité locale.

Nous privilégierons :

- une coordination claire des actions environnementales,
- une végétalisation cohérente avec le climat méditerranéen,
- des partenariats avec les écoles et associations.

Concernant l'eau, enjeu majeur du territoire, la commune participera activement aux dispositifs intercommunaux existants, sans promettre ce qui ne relève pas de sa compétence.

Une écologie responsable est une écologie soutenable.

Mobilités et sobriété énergétique

Améliorer le quotidien passe par des solutions mesurées.

Nous agirons avec méthode :

- contribution aux projets intercommunaux de mobilités lorsque cela est pertinent,
- amélioration de la sécurité des cheminements existants,
- étude raisonnée des énergies renouvelables sur le patrimoine communal, dans le respect du paysage.

La priorité sera donnée à la sobriété énergétique des bâtiments publics :

- optimisation des consommations,
- amélioration progressive de l'isolation,
- mobilisation des aides existantes.

Moins d'effets d'annonce.
Plus d'efficacité concrète.

Forêt, biodiversité et prévention des risques

La Cadière est exposée aux risques naturels, notamment incendie.

Nous appliquerons strictement les obligations légales de prévention, en coordination avec les services compétents.

La coopération avec le SDIS, l'ONF et les services de l'État sera renforcée.

Les espaces naturels et sentiers seront valorisés avec mesure, grâce à une signalétique adaptée et respectueuse du paysage.

Préserver, c'est anticiper.

Concertation et responsabilité

Les projets structurants feront l'objet d'une information en amont.

Lorsque cela sera pertinent, des réunions publiques permettront d'éclairer les décisions.

La concertation associe.
La responsabilité des élus demeure.

Conclusion

Préserver l'identité de La Cadière,
sécuriser son avenir,
et accompagner son évolution avec cohérence.

Un urbanisme équilibré.
Une écologie pragmatique.
Une gestion responsable au service de tous les habitants.